

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 10 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 18H : 20 présents, le quorum est atteint. Désignation du secrétaire de séance : Mme Barrellon, représentante élue des parents d'élèves (PEEP)

Mme Charnay-Dufourt, Principale, propose d'ajouter à l'ordre du jour deux points :

- la subvention du collège concernant le séjour Plein Air.
- la réactualisation de la convention avec le conseil départemental pour le contrat d'un CAE -CUI dont le Département est partie.

Une question diverse posée par la FCPE sera ajoutée en dernier point des questions pédagogiques.

Adoption de l'ordre du jour modifié :

Vote adopté à l'unanimité : 20 POUR

Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 13 février 2017 :

Vote adopté à l'unanimité : 20 POUR

I/ Questions pédagogiques

1) Préparation de la rentrée 2017 :

-Les 3 postes demandés en anglais, maths et EPS ont bien été créés et seront donc pourvus pour la rentrée 2017.

-Journée portes ouvertes du samedi 25 mars 2017.Mme la principale remercie tous les professeurs qui se sont impliqués lors de cette journée et souligne le nombre important de visiteurs.

Les dossiers d'inscription seront distribués directement dans les écoles rattachées au collège à partir du 15 Mai. Pour la rentrée 2017, 177 élèves sont attendus en 6^{ème}. C'est davantage que les années précédentes du fait d'un plus fort apport d'élèves venu d'écoles privées (notamment Saint Bonnet les Oules et Veauche) d'où l'ouverture d'une septième classe de sixième.

L'inscription des 6^{ème} se fera le vendredi 23 Juin entre 13H30 et 18H.

Des réunions avec les équipes pédagogiques se dérouleront tout au long du troisième trimestre pour organiser la rentrée en adéquation avec la réforme du collège : Accompagnement personnalisé, EPI etc...

2) listes des fournitures scolaires :

Les listes remises à jour par les équipes ont été communiquées aux fédérations de parents d'élèves. Madame la principale exprime sa satisfaction sur l'engagement des fédérations de parents d'élèves qui proposent des kits de fournitures scolaires aux familles.

3) Grille d'évaluation du diplôme national du brevet des collèges :

Conformément aux textes en vigueur, la grille d'évaluation élaborée par les équipes et validée en conseil pédagogique est communiquée au CA. Un document recto verso est à retourner, complété et signé par l'élève, les parents, et remis au professeur principal pour le mardi 2 mai 2017. Doivent y figurer l'intitulé du projet, son contenu, les disciplines impliquées, si l'élève présente seul ou en groupe et s'il présente une partie de son exposé en langue étrangère ou pas. Au verso de ce feuillet, figure la grille d'évaluation de cette épreuve ainsi que sa durée (15 minutes dont 5 minutes pour l'exposé et 10 minutes d'entretien). L'épreuve sera notée sur 100 points.

Mme la Principale rappelle que l'élève ne sera pas jugé sur le fond du projet mais uniquement sur la maîtrise de son expression orale et du sujet présenté. Il est également rappelé que les élèves peuvent présenter une partie de leur exposé dans une langue étrangère : dans ce cas, un professeur de la langue concernée fera partie du jury (25 à 30 élèves ont à priori fait ce choix). L'épreuve orale se déroulera le mercredi 14 juin. Les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} n'auront donc pas cours cette demi-journée puisque les professeurs seront mobilisés pour faire passer l'épreuve aux 142 candidats. Les élèves recevront une convocation leur indiquant l'heure de passage de l'épreuve.

4) Point sur les EPI :

Mme la principale rappelle les textes officiels: les EPI ne sont pas une discipline mais un point du programme que plusieurs enseignants ont décidé d'étudier au même moment. L'EPI est donc une façon différente d'aborder une partie du programme de manière interdisciplinaire. Possibilité de le présenter à l'oral du DNB car c'est une manière originale d'aborder un point du programme. Les élèves élus au CA prennent la parole pour exprimer leur satisfaction sur les EPI. M. POINAS, élu représentant de la FCPE note que ce n'est peut-être pas aussi clair pour les parents que pour les élèves.

Dans les bulletins du second trimestre figure un bilan des EPI et de l'Accompagnement personnalisé. Il indique à la fois le contenu de ces EPI, les compétences travaillées, les disciplines concernées mais aussi l'investissement de l'élève. Mme la Principale souligne le travail fait par les enseignants pour renseigner le bulletin de façon complète.

Arrivée de Mme CHALVET, personnalité qualifiée. 21 votants et de Madame FAGUET, agent comptable.

5) Réfection des espaces verts (côté cour) :

Mme la Principale rappelle que le collège est un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de vie. Or, actuellement, l'espace vert situé entre la zone goudronnée et les barrières présente des irrégularités au niveau du sol, rendant impossible la pratique de la course ou d'un sport sur cet espace. Un courrier a été fait à la fin du premier trimestre au conseil départemental pour solliciter une aide financière concernant cette réfection (à savoir faire un ajout de terre puis replanter une nouvelle pelouse) mais à ce jour, aucune réponse n'a été donnée. Une relance va donc être faite. M. DARDOUILLER, élu représentant le conseil départemental demande que lui soit adressé en copie le courrier.

Madame la principale demande que le CA se prononce pour cette demande auprès de la collectivité territoriale.

Vote pour la réfection des espaces verts : 19 POUR 2 ABSECTIONS
--

Madame la principale profite de la présence de M. DARDOUILLER, élu représentant le Conseil Départemental, pour lui rappeler un autre courrier adressé au conseil départemental. Les bus, chaque vendredi à 17H, sont très peu fréquentés : beaucoup d'élèves finissent plus tôt et sont récupérés par leurs parents. Suite à la réforme du collège, le rythme des élèves est de 26H par semaine et donc, il semblerait plus cohérent d'alléger la fin de semaine en faisant terminer tous les cours à 16H au lieu de 17H les vendredis. Une demande a donc été faite au Conseil Départemental pour que la fin des cours soit à 16h et que les transports scolaires soient en adéquation avec les besoins. Un courrier a été rédigé dans ce sens par les fédérations de parents d'élèves.

Question de la FCPE :

Les élèves n'ont plus de devoirs à l'école primaire et il est donc demandé comment se fera la transition avec le collège lors de l'entrée en sixième.

Mme la principale rappelle que 3heures d'accompagnement personnalisé sont proposées en sixième, heures consacrées notamment à la méthodologie (comment faire ses devoirs). De plus, pendant la première période de l'année scolaire (soit jusqu'aux vacances de la Toussaint), les élèves de sixième n'ont pas de devoirs à la maison et les font en classe. Les professeurs adaptent le rythme de l'introduction des devoirs de façon progressive.

Il est également rappelé que le rôle des parents est primordial, en sixième notamment. À noter également l'outil « je révise » sur Cyber collège qui peut être un outil intéressant sur lequel s'appuyer pour les sixièmes.

II/ Questions financières :

1) Subvention du collège pour le séjour « Plein AIR » en juin

Séjour UNSS : ce séjour Plein Air se déroulera du 26 au 30 juin en Ardèche et concernera 56 élèves. Le coût par famille est de 280 euros. Monsieur CHASSELIN, élu représentant des enseignants, indique que des tee-shirts et frisbees sont vendus pour récolter de l'argent et ainsi faire baisser le cout pour les familles. Il indique également qu'il y a autant de demandes que de places disponibles, ce qui n'est pas source d'inquiétude pour l'inscription future des élèves à ce stage.

Un don de 500 euros est demandé au collège afin d'aider au financement du coût des accompagnateurs.

Vote d'autorisation du don à hauteur de 500 € : 21 POUR

2) Convention avec le Département de la Loire relative au financement de CUI :

Cette nouvelle convention transmise par le département a vocation à s'appliquer dès 2017. Elle détermine les obligations réciproques entre le Département de la Loire et l'employeur ainsi que les modalités de versement du financement pour la part Département. Le Co-financement est fait par 3 parties (Département à hauteur de 88%/Ministère du Travail/Éducation Nationale)

Vote pour signer la convention : 21 POUR

3) Approbation du compte financier 2016 :

Monsieur CAZALS, Adjoint-Gestionnaire, présente le compte financier qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2016.

Les opérations de l'année civile 2016 de fonctionnement s'élèvent à 534 367.29 € en dépenses et 522 974.09 € en recettes. Au total, avec la seconde section « opérations en capital », les charges sont de 536 067.29 € et les produits s'élèvent à 524 674.09 €.

L'ensemble des services de la section de fonctionnement (services généraux AP,VE, ALO et services spéciaux SBN et SRH) sont détaillés ainsi que la section d'opérations en capital.

Madame la principale rappelle que certaines familles pourraient prétendre à des bourses mais ne le font pas : Il y a 7% de boursiers au collège alors que dans les collèges des environs avec les mêmes conditions socio-professionnelles le taux s'élève à 14/15%. Cela laisse penser que certaines familles n'osent pas demander spontanément mais ont davantage recours aux fonds sociaux, comme cela apparait au moment des appels à règlements des voyages scolaires.

En décembre 2016, subsistent seulement 21 créances sur l'ensemble de l'année civile: une très bonne gestion de l'établissement est soulignée par Madame FAGUET, Agent comptable.

Vote pour l'approbation du compte financier 2016 : 21 POUR

Affectation du résultat au fonds de roulement unique:

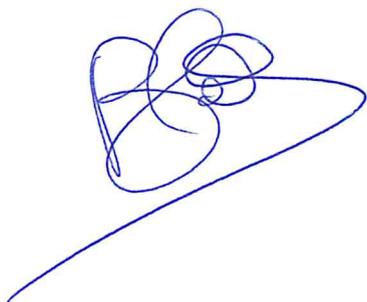
Le montant au dernier compte financier était de 78 396.44 € et est maintenant de 69 654.37 €.

Vote pour l'affectation du résultat (- 8742.07 €) au fonds de roulement unique: 21 POUR

Mme la principale souligne l'augmentation des effectifs au sein du collège pour la rentrée 2017 et espère que le département en tiendra compte au niveau des dotations financières.

Mme la Principale remercie les membres du CA. La séance est levée à 19H30.

La secrétaire de séance,



la Présidente

